



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2023-467

PUBLIÉ LE 24 AOÛT 2023

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris /**

75-2023-08-21-00009 - Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun (2 pages)

Page 3

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction générale**

75-2023-08-21-00008 - Arrêté directeur modifiant l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 modifié portant délégation de signature aux directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (2 pages)

Page 6

# Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-08-21-00009

Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

**Le Directeur général  
de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté DG n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

Le 2°) de l'annexe de cet arrêté est modifiée comme suit :

« *Direction des systèmes d'information, M. le Dr. Laurent TRELUYER, directeur* » est remplacé par :  
« *Direction des services numériques, M. Pierre BLONDE, directeur par intérim* ».

Le reste est sans changement.

**ARTICLE 2 :**

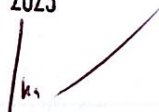
Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**ARTICLE 3 :**

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

21 AOUT 2023



Nicolas REVEL

# Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-08-21-00008

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 modifié portant délégation de signature aux directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

**Arrêté directeur modifiant l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 modifié portant délégation de signature aux directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

**Le directeur général  
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 modifié fixant la liste des directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 modifié portant délégation de signature aux directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** L'article 1 de l'arrêté n°75-2022-07-05-0013 du 5 juillet 2022 est modifié comme suit :

- « *Madame Clémence MARTY-CHASTAN, directrice de la stratégie et de la transformation,* », est remplacé par : « *Monsieur Ayden TAJAHMADY, directeur de la stratégie et de la transformation ;* »,

- « *Monsieur Laurent TRELUYER, directeur des systèmes d'information* » est remplacé par : « *Monsieur Pierre BLONDE, directeur par intérim des services numériques* »,

- « *Monsieur Kévin MARCOMBE, (par intérim), et Madame Christine GUERI, directeurs « patient, qualité et affaires médicales »* » est remplacé par : « *Monsieur Emmanuel RAISON et Madame Christine GUERI, directeurs « patient, qualité et affaires médicales »* ».

Le reste est sans changement.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**ARTICLE 3 :** Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 21 AOUT 2023



Nicolas REVEL